

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉCOLE

ÉCOLE : ÉCOLE MATERNELLE LAYET BOUTONNIER Adresse : 55, chemin de Valbois - Cidex 401 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	DATE : 17 OCTOBRE 2017
--	----------------------------------

PARTICIPANTS :

- **Membres titulaires :**
 - **Représentants élus des parents d'élèves :** M. Gilles GAGNIARD, M. Jean-Christophe JORDAN, M. Axel MARTIN, M. Olivier OMEDES, Mme Sophie SAVONITTO et Mme Nassima ZIANE
 - **Equipe éducative :** Mme Violaine COTTIN, Mme Elisabeth DEBORDE, Mme Florence FABRE, Mme Marie-Cécile GERARD, Mme Bernadette LE PABIC, Melle Nelly-Anne MAGAND, M. Ludovic REGLER et Mme Marianne ROCHEGUDE
 - **Représentants de la Mairie :** M. Bernard POTTIER

- **Membres suppléants :**
 - **Représentants élus des parents d'élèves :** Mme Florence GROENEVELT, M. Benoît LARDEUX et M. Christophe RUYER

- **Autres personnes présentes :**
 - Personnel du Centre de Loisirs : M. Romain GUILLOU

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des différents membres du Conseil d'École
2. Bilan de la rentrée
3. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
4. Vote du règlement intérieur de l'école pour 2017-2018
5. Point sur la sécurité
6. Point sur les travaux réalisés et à venir
7. La coopérative scolaire
8. Activités, projets et fêtes à venir
9. Point sur les temps périscolaires
10. Activités de l'APE - La Tirelire pour 2017-2018
11. Questions diverses

POINTS ESSENTIELS DE LA RÉUNION :

1. Présentation des différents membres du Conseil d'École

La Directrice de l'école rappelle la composition et le rôle du Conseil d'École.

Chaque participant se présente.

M. Bernard POTTIER prend note que 2 représentants de la Mairie sont membres titulaires du Conseil d'École et précise qu'il veillera, dans la mesure du possible, à ce qu'un autre représentant des élus de la commune soit présent aux prochaines réunions en citant principalement, l'adjoint aux travaux et à l'aménagement.

2. Bilan de la rentrée

Rappel des effectifs et de la structure de l'école pour 2017-2018 : 211 élèves. 8 classes :

3. 2 classes de P.S. : Poissons 26 / Oiseaux 27
 4. 1 classe de P.S./M.S. : Coccinelles 25 = 14 P.S. + 11 M.S.
 5. 2 classes de M.S. : Ecureuils 27 / Pandas 26
 6. 3 classes de G.S. : Chats 27 / Papillons 27 / Ours 26
- Soit P.S. = 67 enfants - M.S. = 64 enfants et G.S. = 80 enfants

Il faut ajouter à ces effectifs 1 arrivée complémentaire en GS au retour des vacances de la Toussaint en provenance de St Martin et 3 inscriptions complémentaires après les vacances de Noël : 2 en M.S. et 1 en GS.
L'effectif passera à 215 élèves.

L'école, c'est aussi : 8 ATSEM : Marie-Anne chez les Poissons, Anaïs chez les Oiseaux, Armande chez les Coccinelles, Hélène chez les Ecureuils, Patricia chez les Pandas, Sandrine chez les Chats, Chrystel chez les Papillons et Muriel chez les Ours,

et 1 A.A.D.E. (Aide Administrative à la Direction d'École) : Karine SANTY, à mi-temps sur l'école (soit 10h par semaine) de 8h20 à 11h40 les lundis, jeudis et vendredis, mais dont le contrat n'est pas renouvelé donc qui ne sera plus présente au retour des vacances de la Toussaint. Ce qui va terriblement altérer la gestion administrative de la vie de l'école : il n'y aura plus de présence physique sauf le mardi, jour de décharge de Mme Cottin. Un répondeur prendra les messages et sera consulté sur le temps du midi et à 16h30.

M. Bernard POTTIER nous informe que la réflexion est ouverte en Mairie et que, si cela est possible, suite à l'arrêt des TAP, un personnel pourrait éventuellement être mis à disposition.

3. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Elles ont eu lieu vendredi 13 octobre matin. Merci aux parents qui ont tenu le bureau de vote en mairie et ont dépouillé.

1 liste unique de candidats avec 12 personnes.

376 inscrits sur la liste électorale 124 votants dont 2 votes blancs ou nuls

Taux de participation 32,98% vs 40.11% l'an passé.

Le P.V. est affiché sur les panneaux à l'entrée de l'école

Les élus sont : M. Gilles GAGNIARD, M. Jean-Christophe JORDAN, Mme Marlène LIESCH, M. Axel MARTIN, M. Olivier OMEDES, Mme Sophie SAVONITTO, Mme Caroline WESSELOFT et Mme Nassima ZIANE comme membres titulaires ainsi que Mme Florence GROENEVELT, M. Benoît LARDEUX et M. Christophe RUYER, comme suppléants.

4. Vote du règlement intérieur de l'école pour 2017-2018

Les participants sont interrogés sur les remarques éventuelles suite à leur lecture du règlement intérieur de l'école pour 2017-2018.

Un parent d'élève évoque le problème de la propreté chez les petits. Mme la Directrice explique qu'effectivement il y a un cadre, à savoir qu'un enfant doit être propre pour entrer en petite section de maternelle mais que ce cadre peut être aménagé.

Est évoqué aussi l'accueil des Toutes Petites Sections (enfant de 2,5 ans). Il n'est pas possible car l'école n'est pas

adaptée pour accueillir des si petits qui peuvent être accueillis en crèche, d'autant que les effectifs ne permettront pas de les accueillir dans de bonnes conditions.

La question de la livraison de nouveaux logements est posée à la Mairie par les enseignants. M. Bernard POTTIER précise qu'il reste une quarantaine de logements susceptibles d'être habités par de jeunes couples en âge d'avoir des enfants à scolariser. Les autres logements disponibles ne devraient pas impacter les effectifs des écoles. Il rappelle à ce propos l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire pour la rentrée 2019.

Le règlement intérieur de l'école pour 2017-2018 est voté à l'unanimité des présents.

5. Point sur la sécurité

- a. Face aux effectifs, la surveillance des temps de récréation a été modifiée en cette rentrée avec la mise en place de 2 temps de récréation le matin et 2 temps l'après-midi. => moins d'enfants dans la cour au même moment.

Les classes du bas ensemble 9h45-10h15 le matin et 15h15-15h45 l'après-midi.

Les classes du haut ensemble 10h15-10h45 le matin et 14h45-15h15 l'après-midi.

3 adultes pour surveiller à chaque temps de récréation.

- b. Toujours dispositif Vigipirate « Alerte attentat » dans les Alpes-Maritimes.

Ce dispositif entraîne :

- Sécurisation de l'entrée de l'école : interdiction de stationner, absence d'attroupement et mise en place de barrières
- Accueil par un adulte à l'entrée de l'école
- Contrôle visuel des sacs
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- Organisation de 3 exercices de sécurité (PPMS) dont un « attentat - intrusion » avant les vacances de la Toussaint

- c. 1 exercice incendie a eu lieu le 19 septembre : impeccable. 1 min 52 s pour évacuer l'école et rejoindre les 2 points de rassemblement. Attention, le personnel cantine n'a pas participé...

- d. 1 exercice attentat-intrusion a été réalisé ce matin en présence de la gendarmerie de Roquefort et d'un policier municipal (Fabrice PUJOL). Scénario : intrusion virtuelle d'un individu suspect par la porte d'accès du haut : évacuation pour les classes du bas et mise à l'abri pour les classes du haut.

Excellente réaction des enfants qui ont été particulièrement calmes.

L'exercice a duré 10-15 min.

Même remarque que pour l'exercice incendie, nécessité d'impliquer le personnel cantine lors de cet exercice.

Principaux problèmes relevés :

- Talkie-walkie sur secteur : Ils fonctionnent dans les classes, sur le canal 2 pour la maternelle (pour information canal 1 = école élémentaire). En revanche celui du bureau de direction/cellule de crise non compatible avec ceux des classes donc cellule de crise n'a pas été prévenue du début de l'alerte car celle-ci a été lancée par la classe la plus proche du lieu de l'intrusion. Manque toujours un moyen silencieux de déclencher l'alerte => bouton poussoir dans toutes les classes, lumineux ?

M. Bernard POTTIER explique que la Mairie a fait faire un devis pour mettre en place des installations spécifiques pour un déclenchement d'alerte généralisé très sophistiqué mais que, compte tenu du coût très élevé elle a demandé une subvention à la préfecture qui lui a été refusée. Une demande de devis complémentaire revu à la baisse est donc en cours pour trouver un dispositif qui remplacerait le système de talkie-walkie.

- Les clés disponibles dans les classes ne permettent pas toutes de fermer les portes des classes de l'intérieur.

- Il faut doter chaque classe d'une clé du portail d'accès à l'école élémentaire qui permet de rejoindre l'esplanade devant les 2 écoles. (Lieu de rassemblement en cas d'évacuation suite à intrusion).

- Il faudrait occulter les parties vitrées des portes des classes par un film opacifiant ou au moins par du papier.

- Il faudrait opacifier toutes les vitres de l'école avec un film protecteur qui permet de voir de l'intérieur et non de l'extérieur.

- L'équipe pédagogique doit réfléchir à la levée de l'alerte. Définir un mot de passe (à transmettre à la gendarmerie) qui garantira que l'alerte peut effectivement être levée.

D'autres problématiques techniques ont été soulevées avec les gendarmes, la directrice et le policier municipal et il semble qu'une réunion tri-partite : école, mairie et gendarmerie soit nécessaire pour aborder tous ces points. M. POTTIER demande à ce que cela soit précisé sur le compte-rendu afin que cette réunion soit mise en place.

- e. Enfin, la mise à jour du PPMS est en cours car 2 documents distincts doivent être finalisés pour fin novembre. 1 PPMS risques majeurs et 1 PPMS attentat/intrusion.

Les représentants des parents d'élèves demandent à ce que les consignes en cas de crise leur soient, à nouveau, transmises. Un « guide des bonnes pratiques » leur sera donc transmis rapidement par l'école. M. Bernard POTTIER indique qu'un guide qui présente les risques et rassemble les « bonnes pratiques » est disponible en Mairie pour tous les habitants.

6. Point sur les travaux réalisés et à venir

Travaux réalisés :

M. POTTIER explique que la toiture de l'école primaire a été refaite cette année pendant les vacances d'été et qu'à cette occasion, le toit de l'école maternelle a été examiné et qu'il s'avère effectivement qu'il y a des fissures dues aux mouvements de terrain et donc des infiltrations.

M. POTTIER s'engage à faire changer le revêtement du sol dans le grand hall du bas qui sert aussi de salle de motricité. Il affirme que cela sera réalisé soit avant la fin de l'année scolaire soit au début des vacances d'été en fonction des contraintes techniques de ces travaux.

Travaux à venir :

Les travaux demandés par l'équipe enseignante sont les suivants :

- Cour de récréation :

Problématique du tour des arbres : sécurisation ou meilleur collage du revêtement de sol autour des arbres car les enfants creusent la terre. La mairie dit avoir un devis pour le tour des arbres qui sera réalisé par les services techniques.

Lessivage du gazon synthétique de la cour

Attention à la taille des arbres pour qu'en été les enfants puissent bénéficier d'ombre

- Internet : toujours de gros soucis de connexion... N'y-a-t-il pas de solution ?

- Informatique : mise à jour du pack Windows sur tous les ordinateurs, installation d'un ordinateur dans la nouvelle classe, remplacement de l'ordinateur dans la classe des poissons

- Rideaux occultants pour le temps calme dans la classe des pandas => sujet clos, M. Pottier affirme avoir signé le BdC pour ce devis.

M. POTTIER dit que la directrice et les services techniques pourront parfaitement se mettre d'accord pour la réalisation de travaux et il demande de lister toutes les requêtes qui seront examinées et étudiées.

- Les enseignants demandent un petit budget complémentaire pour équiper la nouvelle classe en jeux et matériel divers nécessaires aux exigences de l'enseignement. M. POTTIER accepte de voir ce qu'il peut dégager comme fond et propose à l'enseignante de lui transmettre sa liste.

7. La coopérative scolaire

L'école adhère à l'OCCE 06. Décision a été prise l'an passé par l'équipe pédagogique de choisir une gestion déconcentrée pour cette coopérative. Un seul compte d'école sur lequel sont versés toutes les recettes et à partir duquel toutes les dépenses sont comptabilisées. Chaque classe recevant une avance du même montant pour les dépenses afférentes à ses projets.

Cette adhésion implique une assurance si les activités ou le matériel acheté le sont par la coopérative.

La mandataire, Mme DEBORDE, indique que le solde de la coopérative d'école, à ce jour, s'élève à 1460€.

La Directrice précise que les comptes de la Coopérative de l'Ecole sont à la disposition des représentants des parents qui voudraient les consulter.

8. Activités, projets et fêtes à venir

Noël : Jeudi 21 décembre à l'école

Le choix des livres offerts aux enfants par la Mairie a eu lieu. Grand merci d'avance pour les enfants.

Un spectacle + friandise et chapeau de Noël sera aussi offert par la Mairie aux enfants. La date n'est pas encore définie. La Mairie nous la confirmera.

Venue du Père Noël le jeudi 21 décembre avec chants prévus pour lui puis il passe dans les classes pour distribuer les cadeaux de Noël qu'il a apporté pour chaque classe.

Puis goûter pour lequel les parents seront sollicités.

Carnaval : Mardi 13 février à l'école

Avec, en amont, intervention de l'Association Lo Cepon (danse provençale).

Volonté de réitérer le défilé à l'école élémentaire de l'an passé. En attente du retour de la part de l'équipe pédagogique de l'élémentaire le 20 novembre.

Les autres festivités seront évoquées lors du prochain Conseil d'Ecole.

9. Point sur les temps périscolaires

La Directrice demande une vigilance sur la surveillance pendant les temps de garderie du soir et pendant le temps du centre de loisirs du mercredi afin que les enfants n'aillent pas dans les classes. Effectivement une mauvaise expérience a eu lieu dans la classe des poissons. La possibilité de fermer les classes à clé après le départ des enseignants et de donner la clé aux équipes de ménage est à l'étude.

Intervention de Romain GUILLOU suite à une question des représentants des parents d'élèves qui se demandent pourquoi les enfants regardent la télé à la pause méridienne. M. Guillou répond que ce n'est pas une pratique généralisée mais que cela est arrivé quelques fois pour un petit moment de retour au calme quand il manquait du personnel de surveillance mairie. Le retour au calme se fera désormais par un petit jeu autour du menu du jour.

10. Activités de l'APE - La Tirelire pour 2017-2018

Une 1^{ère} rencontre entre la Direction et l'association la Tirelire a eu lieu le 12/09.

La parole est donnée à Mme Savonitto, qui représente la Tirelire ce soir. Elle annonce un gain de 11 000 € suite à la kermesse et qu'ils ont reçu pour 7 000 € de lots. Ils distribueront 5 000 € à l'école maternelle et 10 000 € à l'école élémentaire sous réserve d'un vote lors de leur A.G. qui a lieu ce soir.

A priori, seront réitérées les opérations : chocolats de Noël, carnaval, galette des rois. Le vide grenier sera cette année orienté pour les enfants. La kermesse et la vente aux parents d'objets réalisés par les enfants dans les classes (boîtes, torchons...) sont aussi prévues.

La mairie recommande de prévenir à l'avance pour l'organisation de ces manifestations.

11. Questions diverses des représentants des parents d'élèves

- Les enfants de l'école maternelle pourront-ils faire un spectacle lors de la kermesse de fin d'année organisée par l'APE - La Tirelire ? L'équipe enseignante va en discuter. Réponse sera donnée lors du prochain Conseil d'Ecole, le 15 mars 2018. Mme DEBORDE explique toutefois qu'à la maternelle les enfants sont encore très petits et qu'un spectacle est très contraignant pour eux et représente plus une source d'ennui que de plaisir. D'autres types de manifestations festives peuvent mieux leur correspondre.

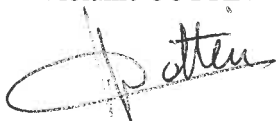
- Problème de luminosité dans la classe des pandas pour le temps de repos : possibilité de pose de rideaux occultants ? Cette demande a été faite en mairie. Un devis est en cours. M. POTTIER confirme que le devis a été validé et que l'installation de ces rideaux va avoir lieu rapidement.
- Travaux prévus pour un agrandissement de l'école maternelle en cas d'effectif supplémentaire ? M. POTTIER confirme l'ouverture à la rentrée 2019 d'un nouveau groupe scolaire près du collège qui recevra les 6 classes actuelles de CM1 et CM2. Ainsi, des classes de l'école élémentaire pourraient être mises à disposition de l'école maternelle si nécessaire.
- Possibilité de centraliser les fiches de renseignements (école / activités péri-scolaires - centre de loisirs) à remplir par les parents à la rentrée ? Une concertation doit avoir lieu entre la mairie et l'école sur les procédures d'inscription/admission afin d'étudier la question. Réponse sera donnée lors du prochain Conseil d'Ecole le 15 mars 2018.
- Y-a-t-il des contrôles annuels sur la qualité de l'air et des sols à l'école maternelle ? Mme Cottin précise que la loi n°2010-788 du 12/07/2010 a rendu obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public. En décembre 2015, des décrets et documents ont précisé la loi et dans les écoles la date à laquelle l'évaluation de la qualité de l'air et des moyens d'aération et de ventilation doit être réalisée a été fixée au 1^{er} janvier 2018. La Mairie doit faire procéder à cette vérification. Concernant la qualité des sols, la Mairie doit se renseigner.

La séance est levée à 19h30.

Fait à Roquefort-les Pins, le06/11/2017.....

Le Président du Conseil d'École :

Violaine COTTIN




ÉCOLE MATERNELLE LAYET BOUTONNIER
 CIDEX 252 - RD 2085
 63330 ROQUEFORT-LES-PINS
 Tél. / Fax 04 93 77 04 63

Le Secrétaire de séance :

Marianne ROCHEGUDE

